

filon & dans les montagnes du *Bearn* les prisonniers Autrichiens qui sont en France. Leur route a été marquée, & on la leur a fait entreprendre sous de fortes escortes. On a expédié d'un autre côté du Bureau de la guerre, le règlement de la route pour les Régimens Hollandois de *Raders* & de *Hoolwerf*, qui ont été faits prisonniers de guerre à *Charleroy*, & qu'on répartit à *Dijon* & en d'autres endroits de la Province de *Bourgogne*.

IV. L'incertitude où l'on étoit sur la route qu'a prise l'Escadre du Roi sous les ordres du Duc d'Anville, est dissipée. Elle l'a dirigée vers l'*Amerique*, dans le dessein de reconquérir le *Cap-Breton*, dont la dépossession cause un tort infini à la Nation Française. La Cour se flatte que cette Escadre y sera renduë avant qu'un secours qui est parti d'Angleterre puisse y arriver; ce qui détruit ce que nous avons avancé dans nôtre dernier Journal, qu'on avoit appris en Angleterre que l'Amiral *Townshend* étoit arrivé au *Cap-Breton* avec son Escadre & un convoi de troupes & de provisions. On compte ainsi d'apprendre bientôt des nouvelles de l'une & de l'autre des expéditions que nous annonçons, & peut-être d'un combat naval, étant à présumer que les Anglois employeront tout ce qui dépendra d'eux pour la conservation d'une conquête si propre à leur faire valoir les conditions qu'ils demanderont à la paix.

V. Une grande flotte de navires marchands est attenduë incessamment dans l'un des Ports du Royaume, venant de l'Isle de *Saint Domingue*, puisqu'on l'apprend arrivée au Port de la *Corogne*, où elle a été escortée & conduite par quelques Vaisseaux du Roi aux ordres de Mr. de *Macne-*